

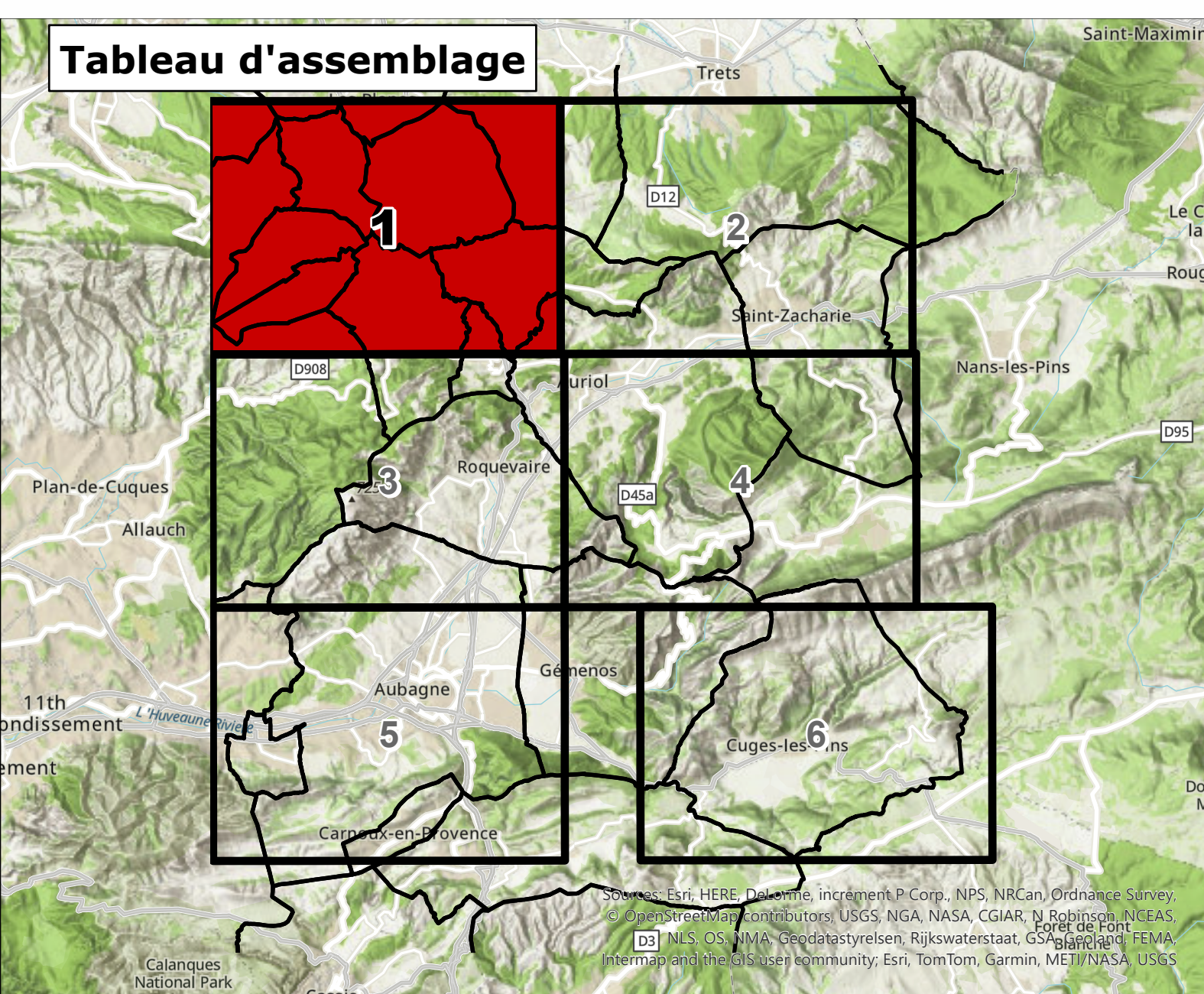
Annexes

0. Servitudes d'Utilité Publique

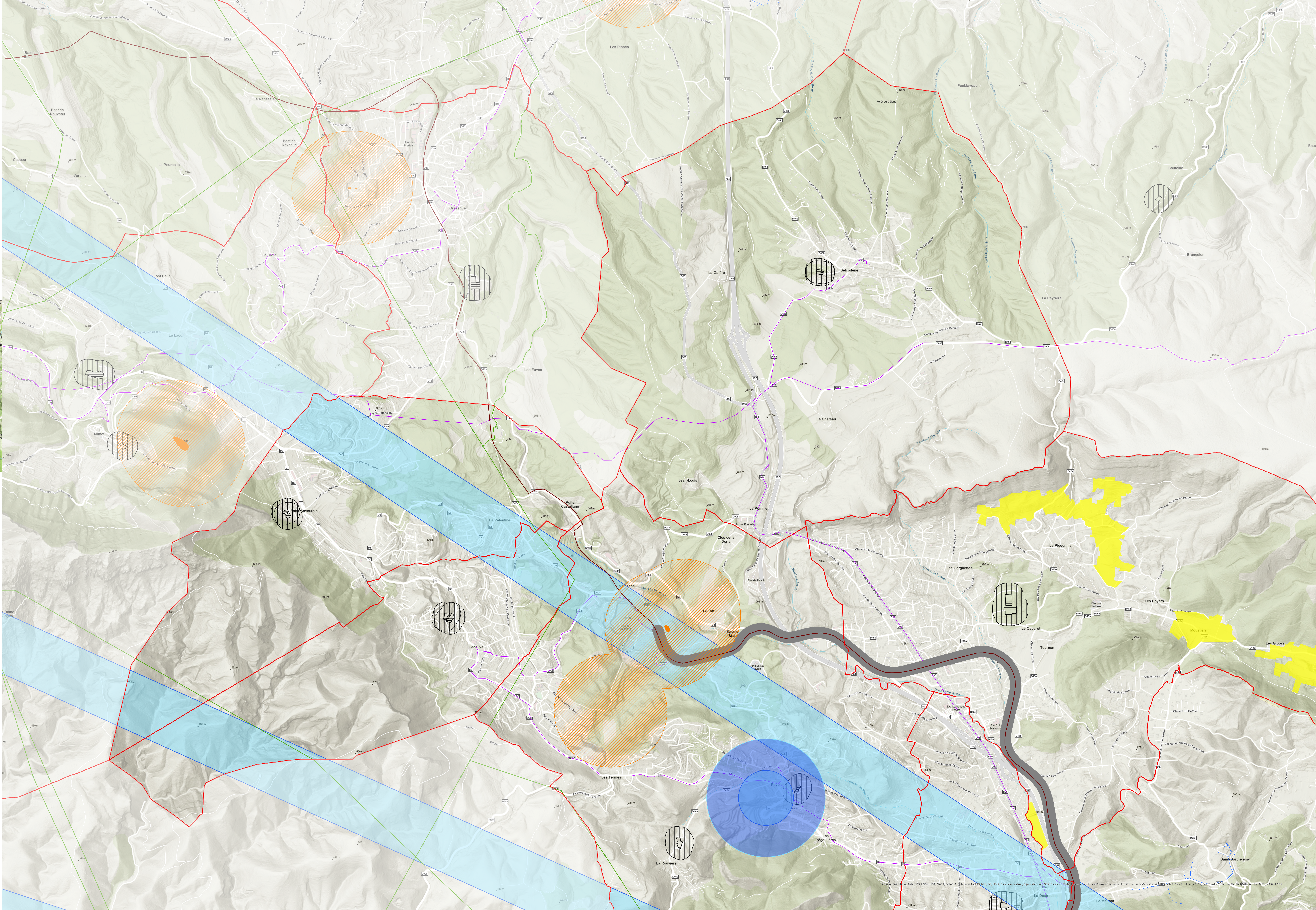
01. SUP

PLANCHE 1

Ce document est une représentation
des servitudes d'utilité publique en vigueur
affectant l'utilisation des sols.
Il est de nature informative :
il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires,
ni à celle des plans annexés au dossier
insurant la servitude, ou au PLUi



- | | |
|--|---|
| <p>Limites Communales</p> | <p>Infrastructures terrestres et maritimes</p> |
| <p>Patrimoine naturel</p> | <p>T1 - Servitude relative aux voies ferrées - Visibilité sur les voies publiques</p> |
| <p>EL9 - Servitude de passage sur le littoral</p> | <p>Circulation aérienne</p> |
| <p>EL10 - Cour de parcellaire</p> | <p>T5 - Servitude aéronautique de dégagement (civil)</p> |
| <p>Patrimoine culturel</p> | <p>Télécommunication</p> |
| <p>AC1 - Mesures de classement et d'inscription des monuments historiques</p> | <p>PT1 - Servitudes instituées au bénéfice des centres radiodiffusionnels contre le défilé antennaire la sécurité publique</p> |
| <p>AC1 - Protection des abords des monuments historiques - Périmètre Délimité des Abords</p> | <p>PT2 - Servitude de protection des centres de réception radiodiffusés contre les perturbations électromagnétiques</p> |
| <p>AC1 - Protection des abords des monuments historiques - Rayon des 500m</p> | <p>PT3 - Servitude adhésive aux réseaux de télécommunication</p> |
| <p>AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés</p> | <p>Défense nationale</p> |
| <p>AC4 - Sites patrimoniaux remarquables</p> | <p>AR2 - Servitude des liaisons courages de défense des côtes ou de sécurité maritime</p> |
| <p>Canalisations</p> | <p>AR5 - Servitude relative aux fortifications, places-forts, postes et ouvrages militaires</p> |
| <p>A2 - Servitude de passage des conduites d'irrigation</p> | <p>AR6 - Servitude aux ouvrages des champs de tir</p> |
| <p>A5 - Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement</p> | <p>Saubrité publique</p> |
| <p>Energie</p> | <p>MT1 - Servitude instituée au voisinage des centrales - Circulaire</p> |
| <p>M4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques</p> | <p>MT1 - Servitude instituée au voisinage des centrales - Servitude</p> |
| <p>M4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques</p> | <p>AS2 - Servitude de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des étienniers coquilliers</p> |
| <p>M3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques</p> | <p>Sécurité publique</p> |
| <p>M5 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation des canalisations de transport de gaz</p> | <p>PM2 - Servitude instituée aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité de la salubrité publique</p> |
| <p>M5 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation des canalisations de transport d'hydrocarbures</p> | <p>PM3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)</p> |



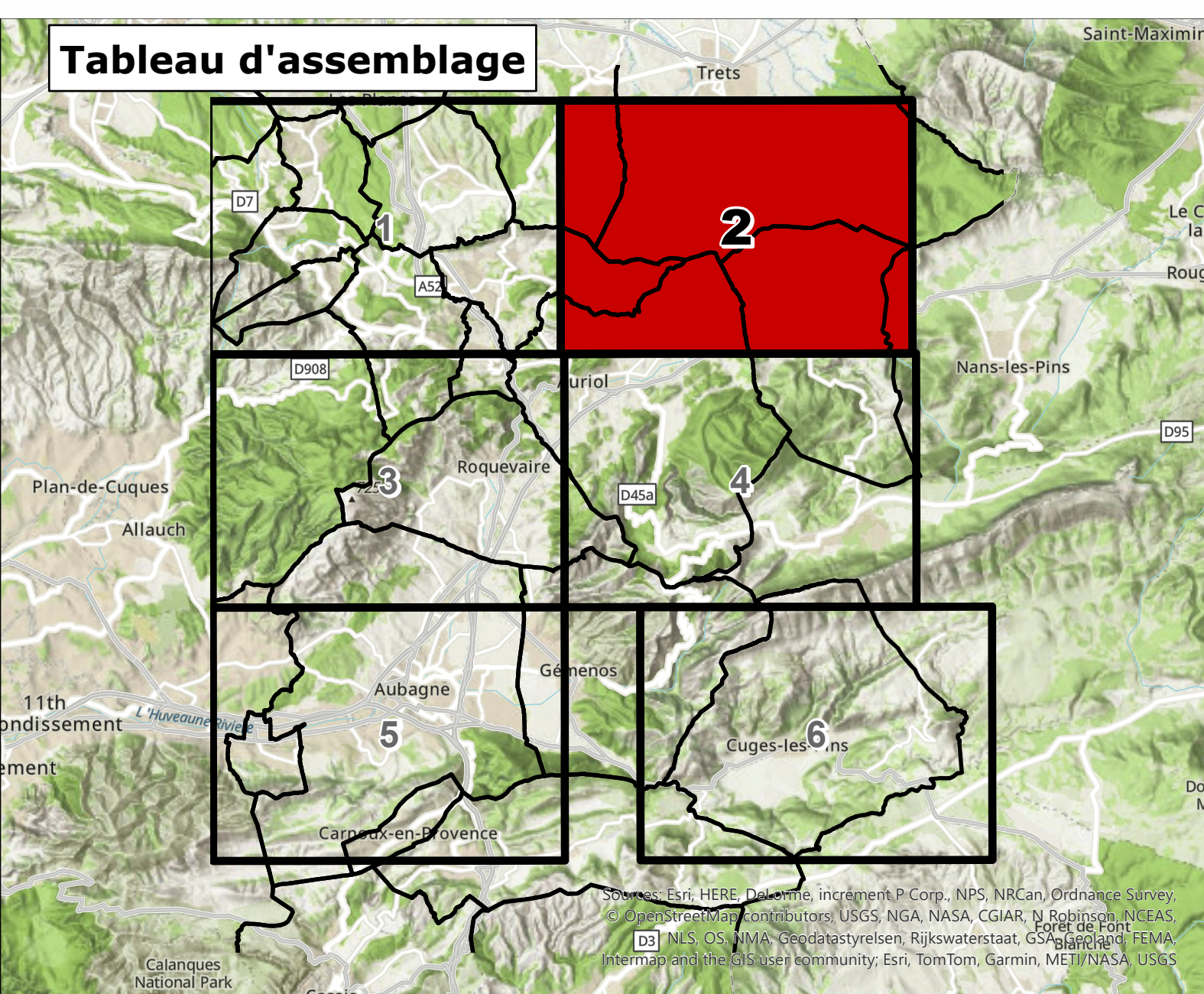
Annexes

0. Servitudes d'Utilité Publique

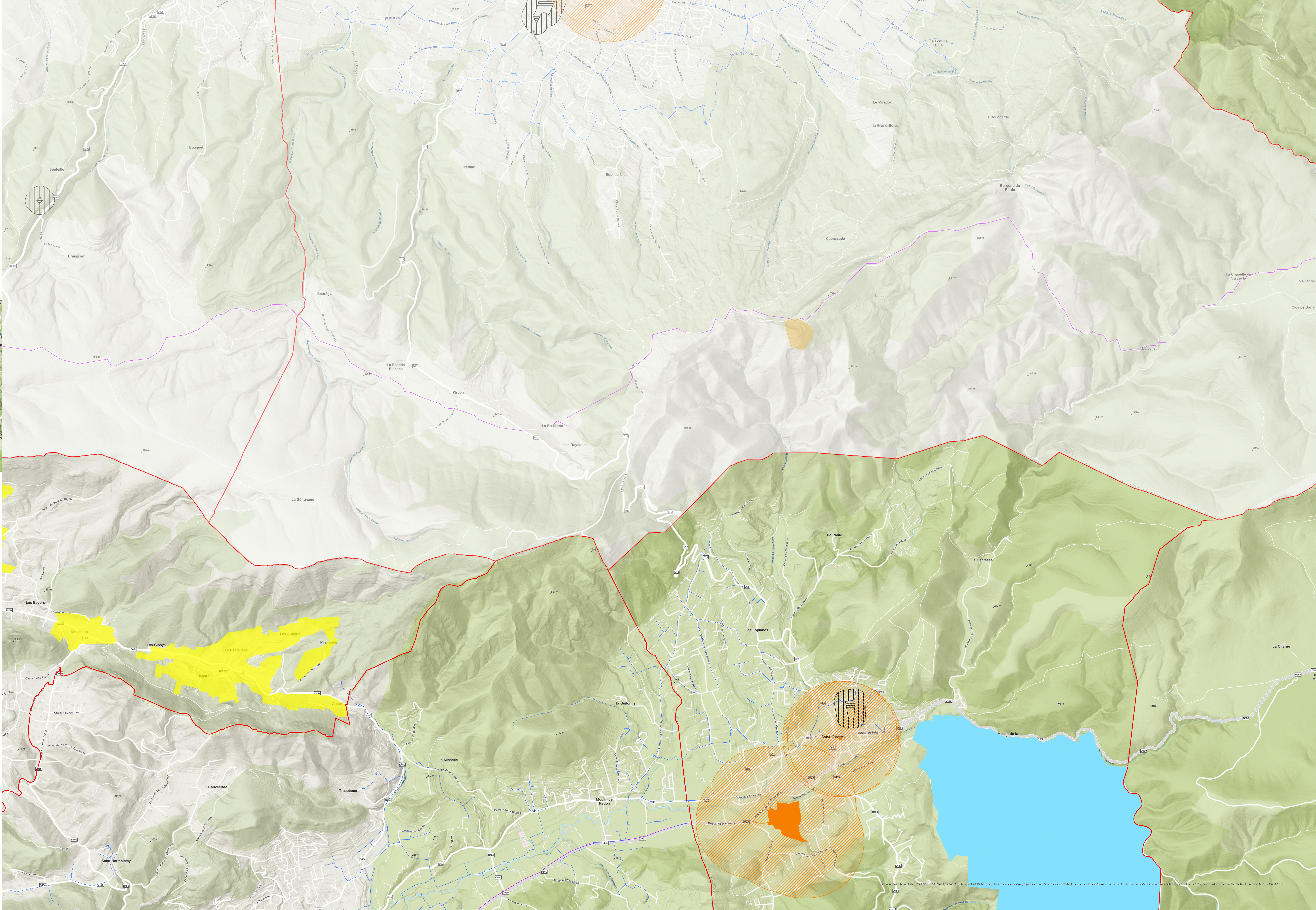
01. SUP

PLANCHE 2

Ce document est une représentation
des servitudes d'utilité publique en vigueur
affectant l'utilisation des sols.
Il est de nature informative :
il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires,
ni à celle des plans annexés au dossier
instaurant la servitude, ou au PLUi



Limites Communales Patrimoine culturel - EL9 - Servitude de passage sur le littoral - EL10 - Cour de parcellaire	Infrastructures terrestres et maritimes T1 - Servitude relative aux voies ferrées - Viabilité sur les voies publiques
Patrimoine culturel - AC1 - Mesures de classement et d'inscription des monuments historiques - AC1 - Protections des objets des monuments historiques - Périmètre Délimité des Awaris - AC1 - Protections des objets des monuments historiques - Rayon des 500m - AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés - AC4 - Sites patrimoniaux remarquables	Circulation aérienne - TS - Servitude aérologique de dégelage (civil) Télécommunication - PT1 - Servitudes instituées au bénéfice des centres radiodiffusionnels contre la défectuosité nationale la sécurité publique - PT2 - Servitude de protection des centres de réception radiodiffusés contre les perturbations électromagnétiques - PT3 - Servitude adhésive aux réseaux de télécommunication
Canalisations - AS2 - Servitude de passage des conduites d'irrigation - AS5 - Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Défense nationale - AR2 - Servitude des liaisons courages de défense des côtes ou de sécurité maritime - AR5 - Servitude relative aux fortifications, places-forts, postes et ouvrages militaires - AR6 - Servitude aux ouvrages des champs de tir
Energie - M4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - M4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - S3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques - S5 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz - S11 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport d'hydrocarbures	Saubrite publique - MT1 - Servitude instituée au voisinage des canaux - Crisière - MT1 - Servitude instituée au voisinage des canaux - Crisière - AS2 - Servitude de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des éléments coquilliers Sécurité publique - PM2 - Servitude instituée aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique - PM3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)



Annexes

0. Servitudes d'Utilité Publique

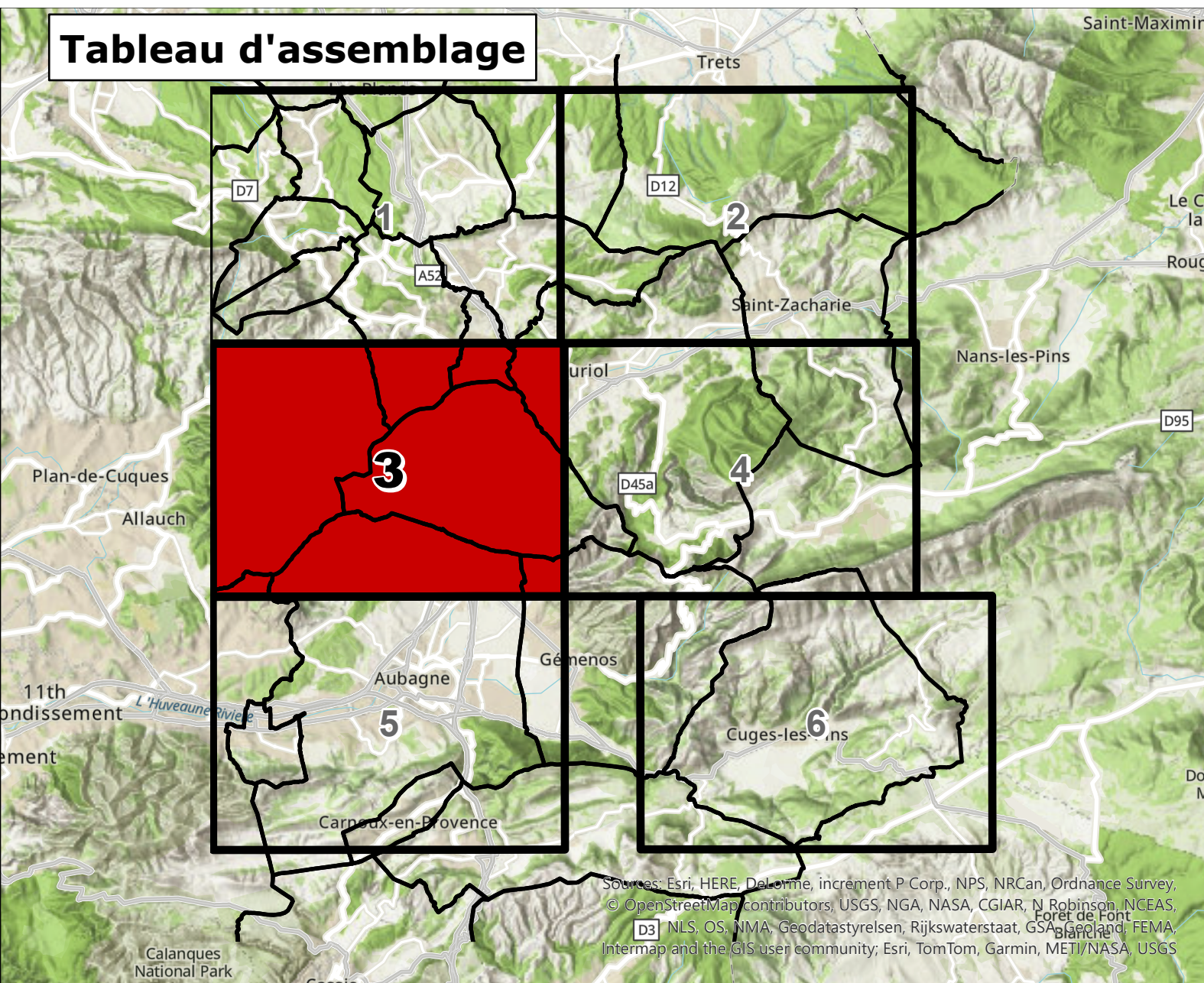
01. SUP

PLANCHE 3

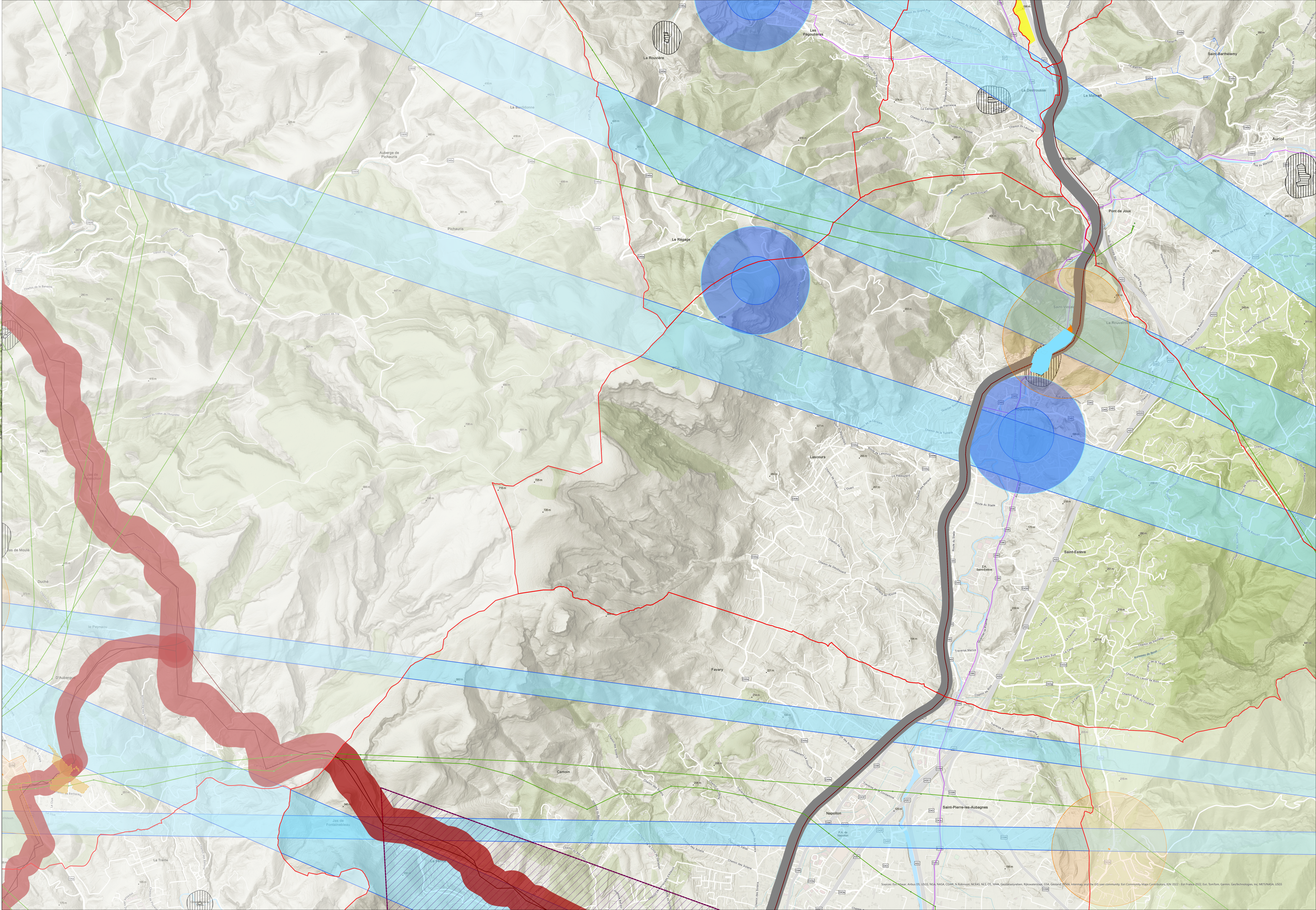
Ce document est une représentation
des servitudes d'utilité publique en vigueur
affectant l'utilisation des sols.
Il est de nature informative :
il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires,
ni à celle des plans annexés au dossier
instaaurant la servitude, ou au PLUi



Tableau d'assemblage



Limites Communales Patrimoine culturel - EL9 - Servitude de passage sur le littoral - EL10 - Cour de parcellaire	Infrastructures terrestres et maritimes T1 - Servitude relative aux voies ferrées - Viabilité sur les voies publiques
Patrimoine culturel - AC1 - Mesures de classement et d'inscription des monuments historiques - AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Périmètre Délimité des Abords - AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Rayon des 500m - AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés - AC4 - Sites patrimoniaux remarquables	Circulation aérienne - TS - Servitude aérologique de dégelage (civil) Télécommunication - PT1 - Servitudes instituées au bénéfice des centres radiodiffusionnels contre la défectuosité nationale la sécurité publique - PT2 - Servitude de protection des centres de réception radiodiffusés contre les perturbations électromagnétiques - PT3 - Servitude adhésive aux réseaux de télécommunication
Canalisations - AS2 - Servitude de passage des conduites d'irrigation - AS5 - Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement	Défense nationale - AR2 - Servitude des liaisons courages de défense des côtes ou de sécurité maritime - AR5 - Servitude relative aux fortifications, places-forts, postes et ouvrages militaires - AR6 - Servitude aux ouvrages des champs de tir
Energie - M4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - M4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques - S3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques - S5 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz - S11 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport d'hydrocarbures	Saubrité publique - MT1 - Servitude instituée au voisinage des canaux - Crisière - MT1 - Servitude instituée au voisinage des canaux - Crisière - AS2 - Servitude de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des éléments coquilliers Sécurité publique - PM2 - Servitude instituée aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique - PM3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)



PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LA METROPOLE

DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

Annexes

0. Servitudes d'Utilité Publique

01. SUP

PLANCHE 4

Ce document est une représentation des servitudes d'utilité publique en vigueur affectant l'utilisation des sols. Il est de nature informative : il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires, ni à celle des plans annexés au dossier instaurant la servitude, ou au PLUi

N

1 : 9 000

Tableau d'assemblage

■ Limites Communales

Patrimoine naturel

- EL9 - Servitude de passage sur le littoral
- EL10 - Cœur de parc national

Patrimoine culturel

- AC1 - Mesures de classement et d'inscription des monuments historiques
- AC1 - Protection des abords des monuments historiques - Périèmes Délimités des Abords
- AC1 - Protection des abords des monuments historiques - Rayon des 500m
- AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés
- AC4 - Sites patrimoniaux remarquables

Canalisations

- A2 - Servitude de passage des conduites d'irrigation
- A5 - Servitude relative aux canalisations publiques d'eau et d'assainissement

Energie

- M - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- M - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
- H1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz
- H1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport d'hydrocarbures

Infrastructures terrestres et maritimes

- T1 - Servitude relative aux voies ferrées - Viabilité sur les voies publiques

Circulation aérienne

- T5 - Servitude aéronautique de dégivrage (civile)

Télécommunication

- PT1 - Servitudes instituées au bénéfice des centres radioélectriques concernant la défense nationale ou la sécurité publique
- PT2 - Servitude de protection des centres de réception radioélectriques contre les perturbations électromagnétiques
- PT3 - Servitude attachée aux réseaux de télécommunications

Défense nationale

- AR2 - Servitude liée aux ouvrages de défense des côtes ou de sécurité maritime
- AR5 - Servitude relative aux fortifications, places-fortes, postes et ouvrages militaires
- AR6 - Servitude aux abords des champs de tir

Salubrité publique

- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Cimetière
- INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Servitude
- AS2 - Servitude de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers

Sécurité publique

- PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique
- PM3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

Projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Pays d'Aubagne et de l'Étoile - Version 2023 - France 2022, Est, TomTom, Garmin, GeoTechnologies, Inc, METUNASA, USGS

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

PLUi

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ÉTOILE

LAMETROPOLE
AUBAGNE ET LE PAYS D'AUBAGNE

Annexes

O. Servitudes d'Utilité Publique
01. SUP

PLANCHE 5

Ce document est une représentation
des servitudes d'utilité publique en vigueur
affectant l'utilisation des sols.
Il ne se substitue ni à la consultation des gestionnaires,
ni à celle des plans annexés au dossier
instantant la servitude, ou au PLUi

N

1:9 000

Tableau d'assemblage

Limites Communales

Patrimoine naturel

Patrimoine culturel

Canalisations

Energie

Infrastructures terrestres et maritimes

Circulation aérienne

Télécommunication

Défense nationale

Salubrité publique

Sécurité publique

EL9 - Servitude de passage sur le littoral

EL10 - Cour de parc national

AC1 - Mesures de classement et d'inscription des monuments historiques

AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Périmètres Délimités des Abords

AC1 - Protections des abords des monuments historiques - Rayon des 500m

AC2 - Servitude relative aux sites inscrits et classés

AC4 - Sites patrimoniaux remarquables

AR2 - Servitude liée aux ouvrages de défense des côtes ou de sécurité maritime

AR5 - Servitude relative aux fortifications, places-fortes, postes et ouvrages militaires

AR6 - Servitude aux abords des champs de tir

INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Cimetière

INT1 - Servitude instituée au voisinage des cimetières - Servitude

AS2 - Servitude de protection des établissements de conchyliculture et d'aquaculture et des gisements coquilliers

PM2 - Servitude relative aux installations classées et sites constituant une menace pour la sécurité et la salubrité publique

PM3 - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

